nos communs espoirs en ouvrant pour les peuples une ère de paix féconde. »

L'ambassadeur d'Allemagne, M. Mayer, assistait à la réception à l'Elysée. Aucune manifestation ne s'est produite à son entrée ni à sa sortie, de la part des nombreux curieux stationnant aux environs.

TELEGRAMMES A M. MILLERAND

A l'occasion de la nouvelle année, le président de la République a reçu des télégrammes de félicitations émanant d'un grand nombre de souverains et chefs d'Etat, et notamment du roi d'Angleterre, du roi des Belges, des rois d'Italie, d'Espagne, de Norvège, de Danemarck, de Suède, du maréchal Pilsudski, chef de l'Etat polonais.

Le président a reçu également des télégrammes de félicitations des colonies françaises à l'étranger.

Le journal de la C. G. T.

IL PARAITRA DEMAIN

Paris, 2 janvier. — Le journal « Le Peuple », organe de la Confédération Générale du Travail, dont la création a été décidée au Conseil National de la C. G. T., de novembre dernier, paraîtra pour la première fois, mardi matin, sous la direction politique de Léon Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T.

Le Comité de rédaction de ce journal s'est réuni ce soir pour prendre les dernières dispositions.

« Le Peuple » exposera et défendra le programme des revendications de la C. G. T. et étudiera toutes les grandes questions sociales qui intéressent la population ouvrière et productrice, notamment la nationalisation des services publics.

L'article de tête du premier numéro exposera le programme et donnera la définition de l'action qu'entendent exercer les dirigeants du journal « Le Peuple ».

Le Désarmement de l'Allemagne

M. CHURCHILL SE REND A PARIS. — L'OCCUPATION DE LA RUHR AJOURNEE

Paris, 2 janvier. — On dit que la visite à Paris de M. Churchill souligne l'intention du cabinet britannique de soutenir la France dans toute action susceptible d'être décidée.

La nouvelle d'une agence officielle allemande, disant que le gouvernement allemand achève son programme de désarmement est, en fait, tenue pour inexistante à Londres, à la lumière du rapport du maréchal Foch.

L'annonce que le soin le conférer avec M. Leygues sera laissé à M. Churchill indique que la Grande-Bretagne veut prendre la voie la plus courte.

L'achèvement des mesures en vue d'une action conjointe sera laissé à M. Churchill et aux experts de son ministère.

Le « Daily Mail » écrit : « Hier, les cercles officiels étaient optimistes au sujet du désarmement de l'Allemagne. Le gouvernement français a examiné, outre le rapport du maréchal Foch, les avis reçus de Londres et de Rome.

» Il semble à présent que la question de l'avance éventuelle des troupes françaises dans le bassin de la Ruhr a été ajournée.

» On pense que, vu la solidarité actuelle qui existe entre les Alliés, il n'est pas nécessaire de procéder pour l'instant à des mesures extrêmes.

D'autre part, on télégraphie de Londres :

« On disait ce soir que M. Winston Churchill, ministre de la Guerre, se rendrait cette semaine à Paris en mission officielle. M. Lloyd George n'a pas l'intention de se rendre immédiatement en France, et si une conférence est nécessaire au sujet du désarmement, elle aura lieu entre M. Churchill et M. Leygues. »

Ce que l'Allemagne a livré

Le rapport du maréchal Foch sur ce que l'Allemagne a fait jusqu'ici et sur ce qu'elle a omis de faire, au point de vue du désarmement prescrit par le traité de Versailles et par l'arrangement de Spa, a été transmis le 31 décembre aux gouvernements alliés.

Le maréchal Foch fait connaître les chiffres des livraisons et destructions de matériel opérées par le gouvernement allemand, tant au moment de l'armistice que depuis la mise en vigueur du traité de Versailles (10 janvier 1920), savoir : 41.000 canons livrés et, en y ajoutant les tubes, 70.000 ; mitrailleuses et tubes, 163.000 ; armes portatives, 2 millions huit cent mille ; moteurs d'avions, 25.000 ; avions, 16.000.

Les manquements de l'Allemagne au traité et à l'arrangement de Spa portent surtout sur le maintien des gardes d'habitants en Bavière et en Prusse orientale et sur l'organisation de la police de sûreté, ainsi que sur l'insuffisance de la destruction de l'artillerie de forteresse aux frontières orientale et méridionale de l'Allemagne.

A ce dernier point de vue, les Allemands demandent à conserver : à Kœnigsberg et Pillau, respectivement, 30 et 20 canons ; à Swinemünde, qui couvre Stettin, 32 pièces ; dans la forteresse de Kustin, qui protège Berlin à 80 kilomètres à l'est, 168 gros canons ; à Glogau, qui couvre la Saxe à l'est, 28 pièces. Enfin, pour la défense de la frontière méridionale que protège Ulm et Ingolstadt, sur le Danube, 171 et 32 canons. A ces propositions allemandes, les commissions de l'Entente ont répondu en accordant 20 canons à Kœnigsberg, 36 à Pillau et 32 à Swinnemünde ; les autres demandes ont été repoussées.

Propagande communiste

On mande de Petrograd que, sur la demande de Tchitcherine, Jacques Sadoul vient d'être nommé inspecteur général des organisations de propagande de la IIIe Internationale.

Le gouvernement russe a créé une école de propagande communiste à l'étranger. Elle est installée à Pétrograd et se compose des sections française, anglaise, allemande, danoise, suédoise, norvégienne, italienne, tchèque, hongroise, roumaine, polonaise, serbe et bulgare. Le but de cette école est de préparer des oratrices pouvant faire de la propagande communiste dans la langue du pays où ils seront envoyés par le bureau de la IIIe Internationale.

Où est d'Annunzio ?

SUREMENT PAS A AVIGNON

Marseille, 2 janvier. — La nouvelle de l'arrivée de d'Annunzio à Avignon paraît prématurée. On peut même dire que rien ne donne corps à cette information. Ni à la préfecture du Vaucluse, ni à la mairie, ni à la place, ni même au consulat d'Italie, on ne s'est arrêté à la possibilité de tel événement.

Certains prétendent que le poète-dictateur est encore à Fiume.

En tout cas, on ne l'a pas encore vu passer sur le pont d'Avignon.

Policiers incendiaires

EN IRLANDE, DES MAISONS SONT BRULEES ET DES MAGASINS PILLES PAR ORDRE DE L'AUTORITE ANGLAISE.

Cork, 2 janvier. — A la suite d'une attaque contre la police à Midleton, dans le comté de Cork, le gouverneur militaire a décidé de détruire plusieurs maisons situées dans le voisinage de l'endroit où l'agression s'était produite.

Sept de ces maisons ont été brûlées. On a fait savoir aux habitants les raisons pour lesquelles ces mesures allaient être prises, et on leur a donné une heure pour emporter leur argent et les objets de valeur, mais pas les meubles.

Samedi après-midi, les autorités militaires ont encore fait brûler plusieurs maisons à Middleton. Des policiers et des soldats ont, dans la soirée, mis le feu à un atelier, détruit et pillé plusieurs magasins.

Dans un autre village, plusieurs maisons ont été également brûlées.

LES ETRENNES DE LANDRU

:: Un avis d'envoi devant :: la Cour d'Assises de la Seine

La chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant la Cour d'assises de la Seine, Landru, sous l'inculpation d'avoir assassiné onze personnes (dix femmes et un enfant), avec les circonstances aggravantes suivantes : Préméditation, guet-apens et vols. La Cour a également retenu dans l'affaire Buisson, inscrit au dossier de Landru, l'inculpation de faux et usage de faux.

UN CADAVRE DANS UNE MALLE

Madrid, 2 janvier. — Les employés de la gare du Nord ayant ouvert une malle qui n'avait pas été réclamée, se sont trouvés en présence des restes d'une fillette. Le crime remonte à plusieurs semaines. D'après une lettre trouvée sur la victime, on serait en présence d'un fratricide.

Un sous-off' de Lille condamné à Montpellier

Montpellier, 2 janvier. — Le maréchal des logis Ragarde, âgé de 50 ans, né à Lille, engagé volontaire au début de la guerre, avait été désigné comme comptable dans un dépôt de prisonniers de guerre, où il a commis des malversations en numéraire et en effets d'habillement.

Traduit devant le conseil de guerre de Montpellier, Ragarde vient d'être condamné à deux ans de prison.

Ivresse tragique

UN HOMME TIRE DEUX COUPS DE REVOLVER SUR SA FEMME ET SON FILS

Beauvais, 2 janvier. — Un drame dû à l'alcoolisme s'est déroulé hier soir, vers 9 heures, dans une famille d'ouvriers de Brenouille, petite commune du canton de Liancourt.

Le chaudronnier Joseph Gravigneaux 47 ans, étant rentré en état d'ivresse, prit fort mal les observations qui lui furent faites par sa femme et par son fils Albert. La discussion s'envenimant, l'ivrogne s'arma d'un revolver de fort calibre et en tira deux coups sur ses interlocuteurs.

Mme Gravigneaux et son fils roulèrent sur le carreau, tous deux grièvement blessés au ventre. Ils ont été transportés aujourd'hui à l'hôpital de Creil dans un état des plus alarmants. Le meurtrier a été écroué à la prison de Clermont.

Les indemnités de fonctions aux maires des communes dévastées

UNE PROPOSITION DE LOI

Georges Barthélemy, Basly, Cadot, députés, et plusieurs de leurs collègues, ont déposé la proposition de loi suivante :

« Il sera accordé à compter du 12 janvier 1921, jusqu'à la fin de l'année 1924, aux maires des communes situées dans les régions dévastées et comportant une dévastation d'au moins 40 %, des indemnités de fonctions mensuelles pour rémunération forfaitaire des démarches, déplacements, renseignements et autres, qu'ils sont obligés de fournir ou d'effectuer en vue de conseiller ou d'aider leurs administrés pour le payement de leurs dommages de guerre. Ces indemnités de fonctions seront décomptées d'après les taux annuels suivants : 1.200 fr. pour les communes de moins de 1.000 habitants ; 1.800 fr. pour les communes de plus de 1.000 et moins de 5.000 habitants ; 2.400 fr. pour les communes de plus de 5.000 et moins de 10.000 habitants ; 3.000 fr. pour les communes de plus de 10.000 habitants. Ces chiffres s'entendent pour la population décombrée lors du recensement de 1911.

Du charbon à 60 francs la tonne

Le Havre, 2 janvier. — 6.766 tonnes de charbon Américain, provenant du vapeur français « Salaverry » ont été vendues aux enchères publiques à raison de soixante francs la tonne. Ce charbon a été acheté par les Compagnies de Navigation.

L'exportation du lin en Belgique

Bruxelles, 2 janvier. — La « Libre Belgique » dit qu'un arrêté ministériel dispense de licence, jusqu'au 1er avril 1921, l'exportation du lin teillé, des étoupes de peignage de lin et les filés de lin.

MORT DE M. BETHMANN-HOLLWEG

Berlin, 2 janvier. — M. Bethmann-Hollweg, qui était chancelier de l'empire allemand au moment où éclata la guerre, vient de mourir, après une courte maladie.

C'est lui qui déclara, à la tribune du Reichstag, à propos de la violation de la Belgique, que les traités n'étaient que des chiffons de papier !

Relèvement du salaire des mineurs anglais

Londres, 2 janvier. — A la suite de l'accroissement de la production houillère, les mineurs, en vertu de l'accord récemment intervenu, auront droit, en janvier, à un relèvement de salaire journalier de 3 shellings, 6 pence.

Bilan policier

14.575 ARRESTATIONS

Dans son rapport sur la préfecture de police de Paris M. Massard donne d'intéressantes précisions sur le fonctionnement des divers services de l'administration de M. Raux, dont il signale l'activité.

Du 1er décembre 1919 au 1er décembre 1920, la statistique des opérations et des interventions effectuées par la police municipale parisienne, établit que 14.575 arrestations ont été opérées pour crimes et délits, parmi lesquelles il en faut noter 11 pour assassinat ou tentatives d'assassinat ; 95 pour meurtre ou tentatives de meurtre ; 1.671 pour coups ou blessures volontaires ; 3.906 pour vols simples ; 275 pour vols qualifiés (avec violences ou la nuit).

Le total général des interventions s'élève à 322.316.

Ce travail de l'année n'a pas été accompli sans risques : 252 gradés ou gardiens de la paix ont été sérieusement blessés et 37 d'entre eux très grièvement.

24 MILLIONS DE VOLS

Le vol de 500.000 francs de bijoux que se sont offert, comme étrennes, les deux malfaiteurs qui ont opéré le 31 décembre au soir, rue Tronchet, clôt congrûment la série des méfaits de la pègre parisienne en 1920.

La statistique de la préfecture de police ne laisse pas de nous apporter à cet égard quelques précisions qu'on ne saurait, sans ironie, qualifier d'édifiantes, mais qui ne manquent ni d'imprévu ni d'intérêt.

En ne faisant entrer en ligne de compet. en effet, que les vols en espèces : valeurs, bijoux ou marchandises, dont l'estimation a pu être exactement déterminée, c'est-à-dire en négligeant les innombrables cambriolages de tous genres de fournitures ou denrées, autos, petites escroqueries etc., le montant des vols commis dans Paris, de janvier à décembre 1920, s'élève à la somme fabuleuse de 23.224.216 francs qui deviennent, si l'on y ajoute les 600.000 francs de bijoux dérobés à M. Léon Col, 23.754.216 francs, soit un tout petit minimum en chiffres ronds — puisque l'on a fait abstraction des moindres métaux — 24 millions de francs.

Sur cette somme, le seul ministère des finances prend sa bonne part pour 2.500.000 francs (vol de bons du Trésor du 19 mai), plus 20.000 francs (fausses primes de démobilisation : 19 juin), plus 700.000 francs escroqueries à l'aide de faux : 10 novembre), soit au total 3.220.000 francs.

CONGRÈS D'ARRONDISSEMENT de l'U. D. des Syndicats Ouvriers du Nord

Le dernier Congrès d'arrondissement prévu par la Commission administrative de l'U. D. du Nord s'est tenu à Hazebrouck le dimanche 2 janvier.

Etaient présents : VANDERSCHOOTEN, délégué d'arrondissement à la C. A. ; RABAT (Bailleul) ; DECHY (Hazebrouck) ; HAESE (Hazebrouck) ; BOLLUYT (Bailleul) ; DERYLLE (Hazebrouck) ; QUAGEBEUR (Hazebrouck) ; DELANGRE (Estaires) ; DUBAL (Estaires) ; LAJOIE (Hazebrouck) ; PEERS (Hazebrouck) ; PLATEEL (Hazebrouck) ; et LAURIDAN, secrétaire de l'U. D. du Nord.

Après que LAURIDAN eût expliqué le but de la réunion, PLATEEL, des cheminots, et DELANGRE, du textile, d'Estaires, présentèrent leurs observations.

Une discussion à laquelle prirent part VANDERSCHOOTEN, RONSY, DUBAL, PEERS et d'autres camarades fut clôturée par le vote, à l'unanimité, de la création d'une union locale à Hazebrouck, dont le secrétaire-trésorier serait le camarade QUAGEBEUR.

Furent élus ensuite : PEERS Achille, délégué à la Commission administrative ; QUEGEBEUR, délégué suppléant, et DELANGRE, membre de la Commission de contrôle de l'U. D.

Diverses autres questions furent ensuite examinées.

LES GENS DE MER ne se mettront pas en grève

LE SYNDICAT DUNKERQUOIS EST INFORMÉ QU'ILS OBTIENDRONT SATISFACTION

Le syndicat des gens de mer, à Dunkerque, a été informé par télégramme que satisfaction serait donnée à leurs dernières revendications.

On sait que ces revendications étaient relatives à des questions de salaires et que le syndicat qui avait déjà présenté des desiderata avait cette fois annoncé qu'il appuierait leurs réclamations par une grève. Le péril est donc évité.

Le Racing-Club Roubaisien inaugure le monument à ses morts

Hier après-midi, à 1 h. 1/2, a eu lieu, au parc Jean-Dubrulle, l'inauguration du magnifique monument que le Racing-Club de Roubaix a fait élever à la mémoire de ses 84 membres morts pour la France.

En présence de nombreuses délégations des armées alliées, des sociétés sportives de la région et des familles des disparus, quatre discours ont été prononcés : M. le général Dauvé, commandant le premier groupe de subdivision du 1er corps d'armée, s'adressant particulièrement aux jeunes sportsmen, leur a montré l'ennemi toujours en embuscade par-delà la frontière et l'obligation pour nous d'être en mesure de lui inspirer la crainte ; M. Lucien Monnet, président du Racing-Club, a magnifié ces morts glorieuses qui ne sont pas une fin, mais un exemple ; M. le docteur Dupré, adjoint au maire, avec son éloquence vibrante, a dit son admiration sincère pour ceux qui, par leur sacrifice sublime, ont couvert d'une gloire nouvelle les noms de la France et de la République, mais l'orateur a rappelé aussi qu'il y a une autre guerre à continuer inlassablement, celle contre la maladie, la tuberculose surtout, où l'hygiène sportive doit jouer un grand rôle ; M. Jean Catteau a fait ensuite l'appel des 84 noms. Deux officiers, membres du Club, MM. les capitaines André Browaeys et Charles Scrépel, chevaliers de la Légion d'honneur, titulaires de la croix de guerre, qui montaient la garde de chaque côté du monument, répondaient alternativement à chaque nom, au milieu d'un silence impressionnant : « mort pour la Patrie ».

M. Jooris est venu ensuite apporter le salut des membres des 128 clubs de football du Nord.

Le monument se compose d'un obélisque de quatre mètres environ, entouré d'une haute balustrade en pierres, construction de l'architecte A. Lepers, et sur lequel se détache un superbe bas-relief en bronze représentant un jeune homme en costume de sport brandissant d'une main le drapeau et de l'autre un glaive. Ce morceau est dû au ciseau du statuaire Edgar Boutry, grand-prix de Rome.

Drame dans un café à Roubaix

POUR SE DEFENDRE, UN CABARETIER ROUBAISIEN FAIT USAGE DU REVOLVER ET BLESSE UN ASSAILLANT.

Samedi, à 8 heures 1/2 du soir, deux individus ivres entraient au café Dleporte, place de la Gare et cherchaient noise au patron de l'établissement.

Une discussion s'ensuivit, au cours de laquelle ils voulurent frapper leur interlocuteur à coups de bouteilles. Mais, empêchés par des consommateurs, ils revinrent une demi-heure plus tard armés de briques, dont ils voulaient assommer les clients.

M. Deleporte s'arma alors d'un revolver et fit feu. L'un des deux ivrognes s'écroula, le cou percé d'une balle, tandis que son acolyte se sauvait.

Le blessé est un sieur Emile Delecdicque, 39 ans, journalier, demeurant rue de l'Alma, fort Frasez, 39. M. le docteur Desbonnet, appelé à lui donner ses soins, a jugé sa blessure sans gravité et l'a fait admettre à l'hôpital.

M. Doyen, commissaire du 4e arrondissement, a ouvert l'enquête.

Histoire de lapins, à Tourcoing

Le 30 décembre, vers 4 heures du matin, M. Gustave Batteur, marchand de volailles, demeurant à Wattrelos, rue du Vieux Bureau, 101, accompagné de trois autres personnes, s'apprêtait à passer en France avec 125 lapins tués. A la frontière, près de la carrière Bonte, ils furent attaqués par plusieurs individus qui tirèrent des coups de revolver dans leur direction. Croyant avoir affaire à des douaniers belges, les porteurs de lapins s'enfuirent en abandonnant leurs sacs.

Mais samedi matin, vers 8 heures, M. Batteur reconnut à la douane française de la Marlière, 4 de ses sacs contenant encore 94 de ses lapins. Il porta plainte et peu de temps après, un sieur François Coveliers, 65 ans, demeurant rue de la Tête d'Orme, 110, à Mouscron, fut reconnu comme un de ceux qui avaient apporté à la douane les lapins trouvés. Malgré ses dénégations, il a été écroué au dépôt de la Croix-Rouge. Une enquête est ouverte.

La Dimanche Sportif

LA LIGUE D'ALSACE BAT la LIGUE DU NORD PAR TROIS BUTS A DEUX

Ce fut l'un des plus beaux matches de la saison que celui qui s'est disputé hier, au parc Jean-Dubrulle à Roubaix, entre la Ligue d'Alsace, composée des meilleurs joueurs de Strasbourg, Mulhouse, Schlestadt, etc..., et la Ligue du Nord composée des meilleurs joueurs Nordistes.

Après une partie chaudement disputée, les Alsaciens sont sortis vainqueurs de l'épreuve par 3 buts à 2.

INAUGURATION D'UN MONUMENT

Avant le match il avait été procédé à l'inauguration du monument érigé à la mémoire des 84 membres du Racing-Club de Roubaix morts pour la France.

Au cours de cette cérémonie, MM. le général Dauvé, Monnet, président du R.C.R. ; Dupré, adjoint au maire de Roubaix ; Jean Catteau, vice-président du R.C.R., et Jooris, président de la Ligue du Nord, prononcèrent de chaleureux discours.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 31 décembre 1920

SOURIS D'USINE. — Pour vol de chiffons de laine au triage Valentin-Roussel, où elles étaient employées, les nommées Herssens Adèle et Degrote Léonie, demeurant toutes deux à Tourcoing, rue de Mulhouse, 37, récoltent, la première, 3 mois, et la seconde, 2 mois de prison.

CONFIANCE MAL PLACEE. — La dame Philomène Bessart, cultivatrice à Lestrem, avait confié, en 1914, au nommé Gabriel Madalier, pour une valeur de 20.000 francs de titres. Après la guerre, ce dernier ne jugea pas utile de restituer les valeurs à sa propriétaire.

Pour ces motifs, le tribunal condamne Madalier, par défaut, à un an de prison, à la restitution des titres et à 4.100 francs de dommages et intérêts.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

EXPLOITS D'IVROGNES

Hier, vers 1 heure du matin, un sieur Léopold Beunin, 44 ans, tisserand, demeurant à Mouscron, rue du Manoir, rue de Lannoy, insultait les passants. Deux agents intervinrent. L'un, M. Vandendriessche, reçut en guise de réponse, un coup de tête en plein poitrine. Conduit au poste, après une vive résistance, ce drôle fut reconnu pour être interdit de séjour. Il a été écroué.

LES VOLS

Le jour de l'an, vers 10 heures du soir, le nommé Gustave Pierronne, 29 ans, chauffeur, demeurant rue Archimède, 82, a été surpris dans l'épicerie Dael, 170, rue de l'Alma, au moment où il dissimulait dans ses vêtements plusieurs bouteilles de liqueurs. Il a été arrêté.

— Hiers, vers 7 heures du matin, un inconnu, profitant de ce que la porte était ouverte, a pénétré dans le couloir de la maison portant le numéro 138 de la rue du Collège et y a volé un pardessus, une paire de gants et un parapluie, valant en tout 650 fr., au préjudice de M. Vandamme, négociant.

La vie moins chère

Voir aux annonces, tarif des Cokes de la Société Roubaisienne d'Eclairage. 13.197.

AUX COLONIES DE VACANCES

J'eus la bonne fortune de passer jeudi 20 décembre, après-midi, rue du Collège. Ami des enfants, je m'émerveillai devant la foule innombrable d'écoliers qui sortaient de l'Institut Rogot. Je les suivis, entraîné par leur joie débordante jusqu'à la salle des fêtes, rue de l'Hospice. Et toujours partageant leur gaîté, j'entrai avec eux. Quelle ne fut pas mon admiration de me trouver en face de plus de 5.000 garçonnets et fillettes, se rangeant admirablement sous l'habile direction de MM. Lecocq, Catrice, Marichal, d'instituteurs et institutrices !

Vive l'Ecole laïque ! me dis-je, et pour elle j'assistai à une séance cinématographique merveilleuse où les films avaient été très bien choisis pour amuser et pour instruire. Et je pensai : « Qu'il est bon pour Roubaix d'avoir un Conseil municipal qui s'intéresse autant aux enfants des prolétaires et que les ouvriers doivent être heureux de posséder en M. le Docteur Dupré un ami des petits déshérités » Depuis le mois d'août, ce philanthrope se dévoue pour doter Roubaix d'une colonie de vacances, et aidé de l'Administration municipale, de MM. Lecocq, Herchuelz et Catrice, est arrivé à des résultats surprenants. Le Pont Rouge a accusé 1.500 à 2.000 élèves, la salle des Fêtes rue de l'Hospice en a réjoui aujourd'hui plus de 5.000.

Après la séance, au nom de la Municipalité, M. Dupré a remercié les enfants d'être venus aussi nombreux. Il les a engagés à persévérer, les assurant que ces réunions seraient toujours de plus en plus intéressantes et que l'administration municipale ne reculerait devant aucun sacrifice pour récréer les petit roubaisiens.

Sur ce, après la distribution de gateaux, de coquilles et de gaufres, tout ce petit monde s'est retiré en bon ordre, enchanté de la soirée si bien passée et se promettant bien d'être de plus en plus assidu, à la « Colonie de Vacances ».

Les tickets numérotés doivent être conservés précieusement, car ils donneront droit au tirage d'une prochaine tombola. N.

TOURCOING

COUPS DE COUTEAU

Le sieur Henri Thomas, 16 ans, débourreur, demeurant à Tourcoing, rue de Soissons, a été arrêté pour avoir, au cours d'une discussion, porté des coups de couteau à M. Henri Ovart, demeurant rue Ampère. Une enquête est ouverte.

LES VOLS

La femme Jouveneau, 31 ans, demeurant à Wattrelos, rue duMont-à-Leux, 50, travaillant à la savonnerie Frahoy, rue Meisence, a été arrêtée à la sortie de l'usine, porteuse de 33 savonnettes.

— M. Jules Herman, marchand de légumes, rue de la Marlière, 9, a porté plainte contre un nommé François Marenx, pour vol d'un attelage et d'une somme de 640 fr. L'inculpé est en fuite.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

ON PEUT SE CHAUFFER. — L'inscription et la vente des tickets de charbon pour la 21e distribution auront lieu à l'abattoir, de 8 à 11 h., et de 14 à 16 h., dans l'ordre suivant : 1er secteur, lundi 3 janvier; 2e secteur, mardi 4; 3e secteur, mercredi 5; 4e secteur, jeudi 6; 5e secteur, vendredi 7; 6e secteur, samedi 8; 7e secteur, lundi 10; 8e secteur, mardi 11; 9e secteur, mercredi 12; 10e secteur, jeudi 13; retardataires, vendredi 14.

Prix, 24 fr. les 100 kilos; familles de une et deux personnes, 150 kilos pour 36 fr.; familles de 3, 4 et 5 personnes, 200 kilos pour 48 fr.; familles de 6 personnes et au-dessus, 300 kilos pour 72 francs.

Les familles pourront, à leur choix, se faire inscrire pour des quantités inférieures à celles fixées ci-dessus, soit pour 50, 100 ou 150 kilos, selon leur classification.

N.-B. — En raison de l'augmentation des arrivages de charbon, le Bureau de ravitaillement est autorisé à établir un carte de charbon par ménage au lieu d'une carte par famille.

AU RAVITAILLEMENT. — Période du 3 au 14 janvier 1921 :

Jours de distribution de 6 h. 3/4 précises à 11 heures 3/4 dans l'ordre des numéros des cartes de ravitaillement savoir :

No 1 à 640, le lundi 3 janvier ; 641 à 1.280, le mardi 4 ; 1.281 à 1.920, mercredi 5 ; 1.921 à 2.560, jeudi 6 ; 2.561 à 3.200, vendredi 7 ; 3.201 à 3.840, samedi 8 ; 3.841 à 4.480, lundi 10 ; 4.481 à 5.120, mardi 11 ; 5.121 à 5.760, mercredi 12 ; 5.761 à 6.400, jeudi 13 ; 6.401 à 7.040, vendredi 14 janvier de 6 h. 3/4 à 11 h. 3/4 ; 7.041 et au-dessus vendredi 14 janvier de 13 h. 3/4 à 16 h.

Par personne : café, 50 gr. pour 4 fr. 50 ; sucre en poudre, un kilo pour 3 fr. 25 ; cacao, 500 gr. pour 2 fr.

A volonté : extrait de bœuf, 2 fr. le pot ; bœuf rôti, 2 fr. 50 la boîte ; saindoux, 4 fr. les 450 gr. ; savonnettes « Bath Soap » 1 fr. 25 la savonnette d'environ 125 gr. ; savon en barre, 2 fr. 75 les deux morceaux ; autolave (produit pour laver) 2 fr. 25 les 800 grammes ; lait non sucré, 3 fr. 25 les 2 boîtes ; chicorée, 3 fr. 50 le kilo ; vinaigre, 1 fr. 50 le litre ; huile, 7 fr. le litre ; poivre, 1 fr. les 100 gr. ; beurre de Normandie (prix suivant le cours) ; chaussures de fatigues Américaines, 31 fr. la paire ; chaussures de repos, 21 fr. la paire ; chaussures nationales (voir prix affichés à la porte du magasin) ; caleçons en toile, 9 fr. pièce.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Albert Vercoutère, rue du Crétinier, 77. — Paulette Degorgue, rue Victor-Hugo, 33. — Décès. — Matilde Van Linsberghe, veuve Hernou, 82 ans, sans profession, rue du Dantier, 61. — Marcelle Delbergue, 3 jours, rue d'Audenarde, 137.

LILLE

Les effets du Nouvel-An

Les fêtes du Nouvel An ayant privé un restaurateur des environs de la Nouvelle Bourse, de la totalité de son personnel, ce commerçant se vit, pour cette raison, contraint de fermer son établissement.

Il afficha sur sa porte une pancarte portant ces mots : « Fermé pour cause de manque de personnel ».

Cependant, quelques-uns de ses clients ayant payé d'avance leur pension, le trouvèrent mauvaise et ne comprenant pas exactement dans quel cas se trouvait le restaurateur, déposèrent une plainte contre lui.

Le commissaire de service s'en fut trouver l'intéressé qui mit le magistrat au courant de ses déboires et offrit spontanément de dédommager ses clients lésés.

Ces derniers mis au courant de cette situation prirent la chose du bon côté et s'en furent comme ils étaient venus ; mais cette fois, avec le sourire.

La 43e Fête Fédérale de Gymnastique

ELLE AURA LIEU BOULEVARD CARNOT

La réunion particulièrement nombreuse qu'a tenue le Comité d'organisation de la 43e Fête Fédérale de Gymnastique, qui aura lieu à Lille aux Fêtes de la Pentecôte de 1921, a acquis une double importance du fait de la présence du commandant Royet, délégué général de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France et de ce que l'assemblée avait ensuite à se prononcer d'une manière définitive sur le choix du terrain de la fête fédérale.

M. Marcel Laurenge, membre de la Chambre de Commerce, représentait cette Compagnie.

M. Wachmar, qui présidait, entouré des membres du bureau, exposa immédiatement après l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre dernier et les souhaits de bienvenue adressés à M. le Commandant Royet, les démarches faites et les observations recueillies au sujet de l'affectation d'un terrain de fête.

Le choix du Comité s'était d'abord porté, d'accord avec l'administration municipale, sur le Champ de Courses de Lambersart, dont le cadre très séduisant était à considérer. Mais après exploration minutieuse du terrain, il a fallu reconnaître que la nature spongieuse et mouvante du sol ne se prêtait nullement à l'installation d'une piste centrale d'exercices, en cas de mauvais temps.

L'occupation du Champ de Mars avait été également envisagée. Mais, l'incertitude dans laquelle se trouvait le Comité de pouvoir compter sur la démolition en temps opportun, pour le commencement très proche des travaux d'aménagement du terrain des constructions provisoires qui y sont édifiées, a fait abandonner le projet.

Le Comité n'avait plus, dès lors, à se prononcer que sur une troisième proposition qui consistait à adapter aux exercices de la 43e Fête Fédérale, un vaste champ labouré situé Boulevard Carnot, attenant aux glacis des fortifications, près du bureau d'octroi, à gauche en se dirigeant vers La Madeleine. Des pourparlers avaient été engagés avec le bailleur du champ et les conditions avaient été éventuellement acceptées.

Avant de procéder au vote, la parole a été donnée par M. Wachmar à tous ceux qui avaient des observations à présenter dans un sens ou dans un autre.

M. Quivy de l'Etang, vice-président du Comité d'organisation, s'est déclaré partisan du terrain mitoyen de Ronchin, dont on connaît l'étendue et son seul défaut est d'être trop éloigné de l'agglomération lilloise.

Toutes les idées émises, les avantages du terrain du Boulevard Carnot, dont la situation fait, pour ainsi dire, partie intégrale du territoire de Lille, ont prévalu sans conteste, puisque l'assemblée en a arrêté le choix à l'unanimité de ses membres, moins une voix. C'est donc à l'entrée du Nouveau Boulevard reliant Lille à Roubaix et à Tourcoing, qu'aura lieu la grande manifestation d'éducation physique de l'an prochain.

Après quelques explications d'ordre différent présentées par MM. Detepoulle, Delplanque, Victor Detue, de Breyne, le colonel Mascarel, Boyavel, Théry, Martin, etc., M. Wachmar a donné la parole à M. le Commandant Royet qui a développé avec beaucoup de clarté, les vues du Comité de Permanence de l'Union de France sur la façon d'envisager et de mettre en pratique, pour en obtenir de bons résultats, l'éducation physique appliquée aux femmes filles. L'admirable organisation des Sokolettes de Prague a été évoquée par le délégué général de l'Union de France qui a été très applaudi.

La prochaine réunion générale a été fixée au dimanche 16 janvier 1921. Ce jour-là toutes les commissions précédemment nommées feront connaître les travaux qu'elles auront élaborés.

Un « délicat » voleur

IL REND L'ARGENT

C'est une bien singulière aventure, que celle qui survint à M. Bataille, cabaretier à Marcq-en-Barœul, 287, rue du Boulevard.

Venu à Lille, le samedi 1er janvier, en compagnie de son épouse, il s'aperçut, dans la soirée, de la disparition de son portefeuille, lequel contenait pour environ 8.000 francs de valeurs, soit 5 titres de rente de l'emprunt de 1920, d'un rapport de 60 francs chacun, et 4 titres du Crédit National, d'une valeur totale de 2.000 fr.

Il s'en fut conter ce fait au commissaire de permanence qui, soigneusement, prit note des déclarations du plaignant.

Or, dimanche matin, M. Marcel Aldebert, demeurant 31, rue Mourmant, passant sous les voûtes de l'ancienne mairie, trouva, dans le ruisseau, trois titres qu'il remit immédiatement au commissaire de service.

Ce dernier ayant accompagné M. Aldebert pour s'enquérir de l'endroit où avaient été découverts les précieux papiers, en retrouva, un peu plus loin, six autres, délicatement placés sur le tronc d'une colonne brisée. Un morceau de briques avait été posé par dessus pour les empêcher de s'envoler.

Vérification faite, il s'agissait des valeurs dérobées à M. Bataille, qui en rentra en possession avec une évidente satisfaction.

Quant au portefeuille qui les contenait, il n'a pu être « réopéré ».

L'enquête de la police se poursuit donc.

M. Aldebert a refusé toute récompense pour son acte de probité.

UNE NOYEE INCONNUE

Hier, à 8 h. 45 du soir, des mariniers ont retiré de la Deûle, près du Pont du « Petit-Paradis », le corps d'une femme paraissant âgée de 50 à 60 ans. On n'a retrouvé sur cette malheureuse aucun papier permettant d'établir son identité. Voici son signalement : Taille 1 m. 58, cheveux châtain clair, visage maigre, corsage et jupe noirs, manteau gris doublé d'une étoffe rayée blanc et noir.

M. Pommier, commissaire de permanence, s'est rendu sur les lieux et, après les constatations d'usage, a fait transporter le corps de l'inconnue à la Morgue.

PAN !... DANS LA VITRINE

Le marchand laitier Henri Carpentier, demeurant 39, rue Pasteur, se trouvait rue Basse, occupé à servir sa clientèle, lorsque le cheval attelé à sa voiture prit peur et s'emballa.

L'animal, affolé, alla ainsi se jeter dans la vitrine d'un estaminet tenu par Mme Verlenne, 1, rue Masurel, y causant d'assez importants dégâts.

Par bonheur, il n'y eut pas d'accident de personne.

Le laitier paiera la casse !...

PETITES NOUVELLES

RAT DU BUREAU. — Une enquête est ouverte pour rechercher l'auteur du vol d'un stylo et d'une montre en argent, commis dans les bureaux de M. Maurice David, négociant, 16, rue Léonard Danel.

QUI VOLA LE PORTEFEUILLE ? — On recherche qui vola un portefeuille à la buvette du débit de tabac tenue par M. Jules Verschecre, 7, rue des Sarraziris.

IL N'Y AVAIT PAS LE COMPTE ! — Mme Sergeant, 43 ans, épicière, 52, rue d'Isly a été nantie d'un procès-verbal, pour tromperie sur la quantité de la marchandise.

FOYER DE l'U.F.A. de la RUE des STATIONS

La séance récréative organisée au Foyer de l'U.F.A., 69, rue des Stations, pour fêter la Saint-Sylvestre, a parfaitement réussi.

Dès 7 heures 30, les ouvriers du quartier et leurs familles, qui étaient les invités, se répandaient dans les diverses salles du Foyer, qu'ils visitaient avec une curiosité intéressée, et assistaient, au gymnase, à une partie de basket-ball, que se disputaient énergiquement les équipes des clubs sportifs des deux Foyers Lillois.

A 8 h. 30, la salle des fêtes se trouvait trop petite pour contenir la foule de spectateurs venus pour entendre le programme suivant : « L'Anglais tel qu'on le parle », de Tristan Bernard, et « Jean-Marie », d'André Theuriet. Les jeunes artistes du « Club Lillois Thalia », qui avaient gracieusement prêté leur concours, interprétèrent ces deux pièces avec brio et finesse. Ils recueillirent des applaudissements enthousiastes.

Un « thé » à l'entr'acte fournit une nouvelle occasion aux invités de circuler de salle en salle et d'apprécier le bien-être que les divers avantages du Foyer procurent à ses membres.

Bref, excellente soirée de fin d'année